



2018-12
397

01 - OUVERTURE DE SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 17 décembre 2018 à 20:35 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Yvan Champagne
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-12
398

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - FINANCES

07.01 - Avis de motion - REG 555-18 / Taxation 2019

07.02 - Projet 1 - REG 555-18 / Taxation 2019

08 - INFRASTRUCTURES

08.01 - Octroi - Location / Tracteur neuf avec bucket, gratte et souffleuse à neige

09 - RESSOURCES HUMAINES

10 - CONTENTIEUX

10.01 - Résolution - VETO

10.02 - Rejets des soumissions - SEAO xxxx

11 - VARIA

12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal à une séance extraordinaire

07 - FINANCES

07.01 - Avis de motion - REG 555-18 / Taxation 2019

Avis de motion est donné par M. Bruno Montminy

Pour l'adoption du projet 1 en décembre et du projet final à la séance régulière de janvier 2019 pour le règlement 555-18. Ce dernier est en sujet « Taxation 2019 »;

Que, dispense de lecture est donnée pour ce règlement, tous déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2018-12
399

07.02 - Projet 1 - REG 555-18 / Taxation 2019

Considérant que, en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2018 et y prévoir les recettes au moins égales aux dépenses;

Considérant que, l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à échéance;

Considérant que, en vertu des articles 262 à 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires Municipales et des Régions a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en plus d'un versement, lorsque celles-ci dépassent 300 \$;

Considérant que, le Conseil municipal a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux en adoptant le budget par la résolution 2018-12- le 17 décembre 2018 à une séance spécifique à cet effet;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance par M. Bruno Montminy;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal adopte le projet un (1) du règlement 555-18, règlement en sujet de la taxation 2019;

Que, l'adoption finale de ce règlement sera produite à la séance régulière de janvier 2019;

Que, le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - INFRASTRUCTURES

**2018-12
400**

08.01 - Octroi - Location / Tracteur neuf avec bucket, gratte et souffleuse à neige

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles a demandé des soumissions pour la location avec possibilité d'achat après soixante mois pour un tracteur de ferme équipé d'un bucket, d'une gratte et d'une souffleuse à neige;

Considérant que, l'appel d'offre est en sujet de remplacer l'ancien tracteur New Holland et que ce dernier est remis en échange contre un montant à recevoir;

Il est proposé par M. Gérard Grondin, appuyé par M. Yvan Champagne

Que, le Conseil municipal, suite à l'étude du tableau de résultats des soumissions, octroie la location à Agritex;

Que, tel le bordereau de soumission présenté, le soumissionnaire garantit une utilisation de six cents (600) heures annuellement sans frais supplémentaires;

Que, le montant à recevoir pour notre tracteur est de 6 750.00 \$ plus taxes si applicables;

Que, les garanties applicables sont de 2 ans, 2 000 heures pare-chocs à pare-chocs et que la garantie du moteur et groupe motopropulseur est de 5 ans, 5 000 heures avec un déductible de 250 \$ maximum par réclamation;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - CONTENTIEUX

**2018-12
401**

09.01 - Reconsidération de la résolution numéro 2018-12-376 (art. 142 (3)) du code municipal)

Considérant la résolution adoptée par le conseil le 10 décembre 2018 (numéro 2018-12-376) concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un tracteur multifonctions « Trackless » MT 7 (2019);

Considérant que suite à l'adoption de cette résolution, le maire a, conformément ce que lui permet l'article 142 du Code municipal, refusé d'approuver et de signer cette résolution étant donné que la soumission de FST Canada Inc. présentait des éléments majeurs de non-conformité aux spécifications techniques de la Municipalité;

Considérant que lorsque le maire a été informé de ces éléments de non-conformité, il a refusé d'approuver et de signer la résolution 2018-12-376;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet donc à nouveau, à la considération du conseil, la résolution 2018-12-376;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Gérard Grondin

Que, le Conseil municipal n'approuve pas de nouveau la résolution 2018-12-376;

Qu'en conséquence, cette dernière résolution n'a jamais eu d'effet

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2018-12
402**

09.02 - Rejet des soumissions - fourniture d'un tracteur multifonctions neuf

Considérant l'avis d'appel d'offres publié par la Municipalité pour l'acquisition d'un tracteur multifonctions neuf (appel d'offres numéro 2018-10-302);

Considérant que la soumission du plus bas soumissionnaire n'est pas conforme aux exigences techniques prévues dans les documents d'appel d'offres;

Considérant par ailleurs que le prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire comporte un prix trop élevé par rapport aux sommes que la Municipalité désire engager pour l'acquisition de ce véhicule;

Considérant par ailleurs que les documents d'appel d'offres prévoyaient l'acquisition, par la Municipalité, des équipements et que cette dernière désire plutôt garder les équipements qu'elle a actuellement en sa possession et donc, de faire l'acquisition d'un véhicule (sans équipements);

Il est proposé par M. Gérard Grondin, appuyé par M. Yvan Champagne

Que soit rejeté l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture d'un tracteur multifonctions neuf (appel d'offres numéro 2018-10-302);

Que les entreprises ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres en soient informées par la transmission d'une copie de la présente résolution;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à un nouvel appel d'offres en ajustant les dispositions du devis pour y retirer le volet « acquisition d'équipements » de façon à ce que la Municipalité puisse utiliser les équipements qu'elle possède déjà à cet égard et éviter ainsi cette dépense

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VARIA

Aucun sujet

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2018-12
403**

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 21h13.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière